

Rédaction de clauses techniques

Critère visé : **Qualité du descriptif des clauses techniques** — maîtrise du vocabulaire, qualité des illustrations, formulation précise.

Structure d'une clause technique en 5 composantes

- 1 Objectif de l'intervention**
Résultat écologique/fonctionnel visé, pas l'action elle-même.
- 2 Prescription technique**
Méthode, dimensions, matériaux, tolérances chiffrées — vérifiable sans interprétation.
- 3 Contrainte de mise en œuvre**
Fenêtre temporelle, conditions limites, accès, zones d'exclusion.
- 4 Moyens et qualification requis**
Matériel imposé/proscrit, habilitations nécessaires (CACES, certiphyto...).
- 5 Critère de réception**
Mode de vérification, seuil chiffré — base de la fiche de réception (C5.3).

Modèle vierge réutilisable

Intitulé de la clause : [à compléter]

Objectif : [résultat écologique/fonctionnel visé]

Prescription : [méthode, dimensions, matériaux, tolérances]

Contrainte de mise en œuvre : [fenêtre, conditions, zones d'exclusion]

Moyens requis : [matériel imposé/proscrit, qualifications]

Critère de réception : [mode de vérification, seuil chiffré]

Référence normative éventuelle : [norme AFNOR/NF, guide technique]

Erreurs fréquentes

✗ Clause formulée comme un objectif vague. ✓ Séparer objectif et prescription chiffrée.	✗ Absence de critère de réception. ✓ Associer un mode de contrôle mesurable.
✗ Vocabulaire spécialisé sans définition. ✓ Définir les termes techniques ou renvoyer à un lexique.	✗ Illustration absente pour une géométrie complexe. ✓ Joindre un schéma coté ou une coupe simplifiée.

Repère : vocabulaire technique à maîtriser

CCTP
Cahier des Clauses Techniques Particulières — prescriptions techniques d'un marché.

Tolérance
Écart admissible entre prescription et résultat réel (ex. ± 5 cm sur une cote).

Prescription
Exigence technique précise et vérifiable, par opposition à une recommandation.

Zone d'exclusion
Périmètre d'interdiction ou de condition d'intervention (station protégée, nid actif).